



Comité régional Roller In lin Hockey

Compte rendu des assises Nationale de l'arbitrage 1 et 2 septembre 2007(Mâcon)

Saison 2007-2008

Préambule ;

Matinée du samedi 1 er septembre réservée à la lecture des nouvelles infractions , et nouvelles dispositions générales applicables au niveau des compétition NATIONALE et à partir des 1 /4 de finale jeunesse.

Après midi Test théoriques et pratiques par groupe , puis échanges lors des corrections.

Dimanche lecture des directives concernant la compétition 2007-2008- Séance photos –Tour de table sur le ressenti du week end avec propositions , constats et demande d'évolution pour les prochaines assises 2008 . Distribution d'un DVD support à l'arbitrage à destination des formateurs et des clubs RILH.

Vous trouverez un résumé des différents points observés durant ces assises.

Les directives national de l'arbitrage seront diffusées par la CNARILH (SITE fédéral FFRS)

les nouvelles INFRACTIONS

Exclusion (Règle 111-407) noté EXC

A / L'exclusion d'un participant consiste en son expulsion de la rencontre et du banc de l'équipe.

B / L'exclusion d'un participant n'entraîne aucune mesure disciplinaire supplémentaire.

Pour l'infraction :

- ⇒ 3 pénalités mineures + pénalité ultérieure
- ⇒ 3 fautes avec la crosse (charge avec la crosse, crosse haute, piquage et cinglage.)

***Erratum** concernant l'infraction « la méconduite d'un officiel lire » « **MEC** » de 10 ' à la place de « EXC » dans l'annexe 1 du document OFFICIEL diffusé .

Refus de commencer le jeu (Règle 111-510)

Arrêt définitif de la rencontre noté FIN

A / Si les deux équipes sont sur la piste et l'une refuse, quelle qu'en soit la raison, de jouer lorsque l'arbitre en donne l'ordre, alors celui-ci devra donner un avertissement au Capitaine et accorder 15 secondes pour commencer ou reprendre le jeu.

Si ce délai écoulé l'équipe refuse toujours de jouer, l'arbitre inflige une pénalité mineure pour retard de jeu à un joueur de l'équipe fautive, désigné par le capitaine. **Si ce même incident se reproduit pendant le même match, l'arbitre arrêtera définitivement la rencontre.**

L'infraction est notée « **FIN** » sur la feuille de match.



Comité régional Roller In lin Hockey

Compte rendu des assises Nationale de l'arbitrage 1 et 2 septembre 2007(Mâcon)

Saison 2007-2008

Formation de départ (Règle 111-301)

Pour commencer le match, une équipe doit présenter sur la piste 4 joueurs de champ et un gardien minimum. Si cette condition n'est pas remplie, le match ne sera pas joué.

Effectif des équipes (Règle 112-206)

A / En l'absence d'officiel d'équipe, le capitaine de l'équipe endosse le rôle administratif dévolu habituellement à l'officiel d'équipe. (La case A de la feuille de match ne sera pas remplie, mais barrée, le nom du capitaine de l'équipe sera saisie dans la case de la lettre B)

E / Pour pouvoir débiter la rencontre, l'effectif minimum **(8 joueurs +1gardien +1 officiel)** requis **doit être physiquement présent.**

Obligation de licence (Règle 132 -101)

Age minimum enfant 6 ans révolu

La prise de licence étant sous l'unique responsabilité du président du club (**délégation de responsabilité**), tout joueur prenant part à une rencontre de RILH, officielle ou amicale, doit être titulaire d'une licence compétition. (photos ,avec mention certificat « OUI », mention de sur classement à partir de la catégorie cadet).

Défaut de présentation de licence (Règle 112-205)

C / En cas de défaut de présentation de licence et même en présence d'un document justifiant la prise de licence d'un participant, **le N° de licence de ce dernier ne devra en aucun cas être porté sur le rapport officiel de match.**

Une pièces justificatives doit être présentée à la table pour certifier votre identité (Passeport, carte d'identité ou permis de conduire). Dans ce cas le joueur peut prendre part au match ;

Un contrôle de la validité des licences non présentées sera alors effectué par le responsable de la compétition dès réception du rapport officiel de match. En cas d'infraction, la rencontre sera déclarée forfait (avec - 2 points) pour le club contrevenant qui se verra infliger une amende de niveau 1 par participant non qualifié.

D/ Un joueur pourra jouer ds un second club à partir du 31 décembre , à la condition que les rencontres auxquelles le licencié aura participé avec le club quitté soit antérieures au 31 décembre de la saison sportive en cours. (Mercato)



Comité régional Roller In lin Hockey

Compte rendu des assises Nationale de l'arbitrage 1 et 2 septembre 2007(Mâcon)

Saison 2007-2008

Mixité ; Catégorie minime (règle 132 –102)

Feuille de match + Rapport systématique

C / Toutes les rencontres de la catégorie minime se déroulant jusqu'à la fin de la saison 2009-2010 doivent faire l'objet d'un compte rendu d'activité signé par les arbitres de la rencontre et envoyé par le club recevant la rencontre suivant les mêmes modalités que les rapports officiels de match. (*voir le document en annexe*).

Pas de sur classement possible pour une benjamine , durant cette période de statistique.

Restrictions de participation (Règle 134-203) :

A / Tout joueur, excepté les gardiens de but ayant participé **à 3 rencontres** en championnat de France de Nationale 1 ne pourra plus participer à aucun autre championnat senior de catégorie de niveau inférieure.

Les juniors sont autorisés à 7 rencontres au niveau inférieur

Un joueur senior ne pourra pas cumuler un autre match en niveau inférieur durant le même week end ; c'est est interdit .

Les gardiens n'ont pas de restriction de participation. **Attention !! un gardien en Elite, et joueur en N2 est concerné par les restrictions**

Temps de jeu (Règle 132-407)

Catégorie senior :	Rencontre isolée : 2 x 25 minutes Rencontre en plateau : 2 x 20 minutes
Catégories cadets et juniors :	Rencontre isolée : 2 x 20 minutes Rencontre en plateau : 2 x 18 minutes
Catégories benjamins et minimes :	Rencontre isolée : 2 x 18 minutes Rencontre en plateau : 2 x 16 minutes
<i>On a séparé la catégorie poussin des deux autres .</i> Catégories poussins,	Rencontre isolée : 2 x 15 minutes Rencontre en plateau : 2 x 13 minutes

Temps de repos (Règle 132-408)

Rencontre d'une durée de 2 x 25 minutes :	10 minutes
Rencontre d'une durée inférieure à 2 x 25 minutes :	5 minutes



Comité régional Roller In lin Hockey

Compte rendu des assises Nationale de l'arbitrage 1 et 2 septembre 2007(Mâcon)

Saison 2007-2008

Concernant les seniors applicable pour Senior ELITE , N1 ,N2 ,N3

Qualification des arbitres (Règle 112-102)

dés la rentrée 2007-2008

B / Toute rencontre en compétition doit être arbitrée par 2 arbitres qualifiés pour la diriger.
Toute rencontre amicale doit être arbitrée par 2 arbitres officiels.

C / Lors d'une compétition ou d'une phase de compétition en plateau, aucun arbitre officiant sur la manifestation ne pourra prendre part à une rencontre de cette manifestation en qualité de joueur (**arbitre mais ne joue pas**)

Si non....

G/ cas d'impossibilité ou de délégation de cette charge, chaque équipe devra fournir un arbitre parmi les joueurs inscrits sur la feuille de match. Dans ce cas, le nombre minimum de joueurs requis pour la rencontre sera diminué d'une unité. Aucune indemnité de match ne sera alors perçue.

Chronologie des rencontres (Règle 112-208)

A / **- 45 minutes** ...les officiels d'équipe sont tenus de communiquer au marqueur officiel une liste signée comportant la composition de leur équipe, les numéros de maillot des joueurs, l'identité du Capitaine et des assistants, accompagnée des licences et documents requis pour la vérification de ces dernières.

B **/-30 mn**...l'accès de la piste est permis aux équipes pour l'échauffement (**20 mn minimum**).
A cet instant, le marqueur officiel transmet la feuille de match entièrement rédigée aux arbitres pour vérification et leur signaler toute infraction éventuelle constatée.

C **/-5 mn** avant le coup d'envoi : Fin de l'échauffement des équipes.

E / En cas d'absence d'une équipe ou de sa représentation minimum réglementaire, un délai de 15 minutes sera accordé. Si, passé ce délai, le coup d'envoi de la rencontre ne peut toujours pas être effectué, l'équipe fautive sera considérée hors délai et la rencontre sera déclarée forfait.....

Choix et usage du palet (Règle 132-410)

.....

C / Les équipes, par l'intermédiaire de leurs capitaines, ont la faculté de demander unanimement l'utilisation d'un palet différent pour chaque période, auquel cas le palet proposé **par l'équipe visiteuse sera utilisé en 1^{ère} période** et celui proposé par l'équipe recevant en 2^{ème} période et en cas de prolongation.



Comité régional Roller In lin Hockey

Compte rendu des assises Nationale de l'arbitrage 1 et 2 septembre 2007(Mâcon)

Saison 2007-2008

Concernant règles de sécurité (TITRE 2)

Equipement de protection -(Règle 211-201)

Les jeunes senior (masculin et féminin) née après 1988

C / Les joueurs de catégorie senior doivent porter soit une protection faciale intégrale, soit une protection faciale partielle (demi visière, la demi grille est interdite) et un protège dents.

Senior féminines

Les seniors féminines doivent porter *une protection faciale intégrale* et une protection pelvienne.

Plastron Le port du plastron est autorisé mais celui *d'épaulières à coques rigides interdit.*

Homologation des équipements de protection (Règle 211-101)

Les casques et protections faciales des joueurs et des arbitres ainsi que les masques de protection des gardiens de but doivent être homologués pour la pratique du hockey sur glace par le Comité Européen de Certification (**Norme CE**) et par au minimum l'un des organismes de certification suivants :

- Hockey Equipment Certification Council (**HECC**)
- ou - Canadian Standards Association (**CSA**)

Dotation et couleur des tenues (Règle 211-103)

A / Chaque équipe engagée dans une compétition doit avoir à disposition 2 jeux de maillots de couleurs différentes et contrastées, l'une claire et l'autre foncée.....

B / Si, selon le jugement de l'arbitre, les équipes qui se rencontrent se présentent avec des *maillots de couleurs trop proches* pour permettre un bon déroulement de la rencontre, *l'équipe désignée comme visiteuse devra revêtir son 2ème jeu de maillots.*



Comité régional Roller In lin Hockey

Compte rendu des assises Nationale de l'arbitrage 1 et 2 septembre 2007 (Mâcon)

Saison 2007-2008

Equipement dangereux

Equipement de protection : (Règle 211-301)

Casque gardiens de but

H / La grille du masque de protection ne doit pas permettre le passage d'une palette de crosse de joueur, soit un gabarit d'écartement maximum de **5 cm mesurable en tout point**.

Protections médicales (Règle 211-503)

Plâtre ...

Les protections d'origine médicale constituées, même partiellement, d'un matériau rigide telles que plâtres, attelles ou ***prothèses ne sont interdits***.

l'exception des dispositifs maxillo-faciaux portés sous une protection faciale intégrale.

Lunettes (Règle 211-504)

A / Les joueurs et arbitre porteurs de lunettes doivent être **munis d'une protection faciale intégrale.**

Accessoires d'ornementation (Règle 211-505) -

Percing !!

Le port d'accessoires d'ornementation tels que bijoux et percings **est interdit**.

Conclusion ;

Une lecture attentive du document officiel disponible sur le site du Comité NATIONAL est **absolument** nécessaire pour bien débiter la prochaine saison 2007-2008 ;

La diffusion de ces informations vers tous les acteurs *devra être la plus large possible* .

Voir ; Annexe Nouvelle feuille de match - Grille des sanctions / pénalités

Le Comité RILH PDL

ANNEXE 3 : REDACTION DU RAPPORT OFFICIEL DE MATCH

Informations générales :

- 1 : Date de la rencontre
- 2 : Lieu de la rencontre
- 3 : Heure de coup d'envoi de la rencontre
- 4 : Heure de fin de la rencontre
- 5 : Catégorie de la rencontre : N1, N2, N3, Coupe de France, Féminine, jeunesse, etc....
- 6 : Catégorie d'âge : Senior, junior, cadet, minime, etc.... + masculin ou féminin le cas échéant

Informations concernant l'équipe A :

- 7 : Nom de l'équipe
 - 8 : Lettre C pour le capitaine et lettre A pour les assistants. Les lignes précédées de la lettre G sont réservées à l'inscription des gardiens de but
 - 9 : N° de licence du joueur (Ne pas saisir sans présentation effective de la licence)
 - 10 : Nom et prénom du joueur
 - 11 : N° de maillot du joueur
 - 12 : Temps de jeu lorsqu'un but est marqué
 - 13 : N° de maillot du buteur
 - 14 : N° de maillot du 1^{er} assistant
 - 15 : N° de maillot du 2^{ème} assistant
 - 16 : Temps de jeu lors de l'attribution d'une pénalité
 - 17 : N° de maillot du joueur sanctionné / Lettre correspondante pour un officiel d'équipe
 - 18 : Code correspondant à la pénalité infligée
 - 19 : Nombre de minutes de pénalités infligé
 - 20 : Temps de jeu lors du début de décompte de la pénalité
 - 21 : Temps de jeu lors du début de décompte de la pénalité
 - 22 : N° de licence de l'officiel d'équipe
 - 23 : Nom et prénom de l'officiel d'équipe
 - 24 : Signature de l'officiel d'équipe « A » avant le début de la rencontre
 - 25 : Nombre total de buts inscrits par l'équipe pendant la rencontre
 - 26 : Signature du capitaine de l'équipe à l'issue de la rencontre
 - 27 : Temps de jeu lors de la prise du temps mort en 1^{ère} période
 - 28 : Temps de jeu lors de la prise du temps mort en 2^{ème} période
 - 29 : Temps de jeu lors du 1^{er} changement de gardien de but
 - 30 : N° de maillot du gardien de but entrant
 - 31 : Temps de jeu lors du 2^{ème} changement de gardien de but
 - 32 : N° de maillot du gardien de but entrant
 - 33 : Temps de jeu lors du 3^{ème} changement de gardien de but
 - 34 : N° de maillot du gardien de but entrant
- N.B. : En cas d'absence totale de changement de gardien de but, le N° de maillot du gardien ayant participé à la rencontre doit être mentionné avec un temps de jeu de 0'00.*
- 75 : Nombre de buts inscrits par l'équipe en 1^{ère} période
 - 76 : Nombre de buts inscrits par l'équipe en 2^{ème} période et en période de prolongation
 - 77 : Nombre total de buts inscrits par l'équipe pendant la rencontre
 - 81 : Nombre de minutes de pénalités infligées à l'équipe en 1^{ère} période
 - 82 : Nombre de minutes de pénalités infligées à l'équipe en 2^{ème} période et en période de prolongation
 - 83 : Nombre total de minutes de pénalités infligées à l'équipe pendant la rencontre

ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES SANCTIONS

Infraction	N° Règle	Code	2'	2'+2'	5'	MEC	MPM	5'+MPM	PM	EXC	TP	BA	FIN
Équipement non conforme	111-301	EQU	X										
Formation de départ	111-301	FIN											X
Contestation	111-302	MEC				X							
Changement de joueurs illégal	111-304	SUR	X										
Retard de jeu pour :													
- Joueur blessé	111-305	JEU	X										
- Engagement	111-502	JEU	X										
- Temps mort	111-503	JEU	X										
- Maintien palet en mouv.	111-504	JEU	X										
- Palet injouable	111-505	JEU	X										
- Restrictions GDB	111-507	JEU	X										
- Refus commencer jeu	111-510	JEU	X										X
-Ajustement équipement	111-511	JEU	X										
- Déplacement cage	111-512	JEU	X								X	X	
- Abandon du banc	111-513	JEU	X			X					X	X	
- Tomber sur palet	111-514	JEU	X										
- Manier palet mains	111-515	JEU	X										
3 pénalités mineures	111-409	MEC				X							
+ pénalité ultérieure	111-409	EXC								X			
2 pénalités majeures	111-409	MPM					X						
Méconduite d'un officiel	111-404	MEC				X							
2 MPM dans tournoi	111-405	PM							X				
Attitude incorrecte	111-508	INC	X			X	X						
Agression aux officiels	111-509					X	X		X				
Baïonnette	111-516	BAG	X	X	X			X	X				
Blessure / tentative	111-517	PM							X				
Charge	111-518	CHA	X		X								
Charge dans la balustrade	111-519	CBA	X		X								
Charge dans le jos	111-520	DOS						X	X				
Charge avec la crosse	111-521	CRO	X		X								
Crosse haute	111-522	HAU	X		X			X					
Piquage	111-523	PIQ		X					X				
Cinglage	111-524	CIN	X		X								
3 fautes avec la crosse	111-525	EXC								X			
Dureté excessive	111-526	DUR	X		X								
Retenir	111-527	RET	X		X								
Accrocher	111-528	ACC	X		X								
Faire trébucher	111-529	TRE	X										
Faute par l'arrière	111-530										X	X	
Coup de genou	111-531	GEN	X		X								
Coup de coude	111-531	COU											
Obstruction	111-532	OBS	X								X	X	
Crosse brisée	111-534	BRI	X										
Jet de crosse	111-535	JET			X						X	X	

NB : Lorsqu'une sanction entraîne une des pénalités suivantes, le code inscrit sur la feuille de match doit être celui correspondant à la pénalité infligée :

MEC : Pénalité de méconduite

MPM : Pénalité de méconduite pour le match

PM : Pénalité de match

TP : Tir de pénalité

BA : But automatique

FIN : Arrêt définitif de la rencontre

EXC : Exclusion